

Règlement intérieur du parc de détente Save&CO



Accessibilité

Le Centre Save&Co, ci-après, est un lieu permettant aux chiens d'évoluer librement (sans laisse).

Il est accessible sous réservation au préalable et du mercredi au dimanche selon les horaires suivant :

- du 1er novembre au 31 mars : de 9h00 à 20h00
- du 1er avril au 31 octobre : de 8h00 à 22h00.

Chiens et personnes autorisées

-Chiens

Les chiens sont les seuls animaux autorisés dans le centre. Il est limité à 4 chiens en même temps dans la zones destiné au délasserement.

-Accompagnants du chien

Seule la personne accompagnant un chien est autorisée dans l'enceinte du centre.

Les poussettes, landaus, vélos, trottinettes ou tout autre moyen de déplacement ne sont pas autorisés dans le parc.

Sauf dérogation du responsable Save&Co, les professionnels canins ne peuvent pas donner des leçons dans le parc.

-Age du chien

Le parc est réservé aux chiens de tout âges en ordre de vaccinations.

-Identification du chien

Seuls les chiens faisant l'objet d'une identification (et d'un enregistrement le cas échéant) sont admis dans le parc. L'accompagnant du chien doit être capable de présenter, à tout moment, le passeport de l'animal.

-Santé du chien

Il est interdit d'entrer dans le parc avec un chien présentant des symptômes de maladie contagieuse ou parasitaire. Si le chien est blessé, sujet à des douleurs de quelque nature que ce soit, il ne peut pénétrer dans le parc tant que les symptômes perdurent. Tout chien doit être en ordre de vaccination pour accéder au parc. L'animal doit avoir reçu le vaccin contre notamment la maladie de carré, la parvovirose, l'hépatite infectieuse, la leptospirose, la toux du chenil et la rage. Le chien doit également avoir reçu anti-puces et vermifuge.

Les chiennes sont interdites d'accès au parc pendant leur période de fécondité.

-Comportement du chien

Un bilan de compétence peut être fait par Save&Co et des cours en rééducations canines individuels sont proposés, quelque soit l'origine des troubles du comportement

Colliers, laisses et muselières

-Le chien doit toujours porter un collier au alentour de l'enceinte du centre pour permettre à son accompagnant de le rattraper à tout moment. Les chiens portant des colliers à pointes ou tout autre type de collier pouvant blesser le chien ou un autre chien sont interdits. L'accompagnant du chien doit toujours avoir une laisse en sa possession.

-Conformément au Règlement général de Police, le port de la muselière est obligatoire dans l'enceinte du parc pour les chiens appartenant à l'une des catégories considérées comme dangereuses, à savoir : American Staffordshire Terrier, English Terrier (Staffordshire bull terrier), Pitbull Terrier – Fila Brasileiro (Mâtin Brésilien), Tosa Inu – Akita Inu, Dogo Argentino (Dogue Argentin), Bull Terrier – Mastiff (toute origine), Ridgeback Rhodésien, Bang Dog – Rottweiler.

-Également les chiens ayant un comportement inadéquat par rapport aux humains.

-L'accompagnant d'un chien visé sur la liste ci-dessus doit obligatoirement être âgé de 18 ans accomplis.

Nourriture et jouets

-Seuls les récompenses (caresses, bonbons) sont autorisés.

-Le parc n'est pas pourvu de point d'eau. L'accompagnant du chien est tenu de prévoir de l'eau pour son animal. Les gamelles sont à votre disposition.

-Il est strictement interdit de fumer et de consommer de l'alcool dans le parc. L'accès et la fréquentation sont interdits aux personnes se trouvant sous l'influence de substances.

-Aucun contenant en verre n'est autorisé. Aucun objet n'est admis dans le parc (ni jouets personnels, ni bâtons, ni autres).

Sécurité

1. Devoir de surveillance et de maîtrise

L'accompagnateur du chien doit rester dans le parc avec son chien. Les chiens ne sont jamais laissés seuls et sans surveillance. L'accompagnant du chien doit être capable d'exercer un contrôle constant sur son chien et d'intervenir rapidement en cas de nécessité.

2. Utilisation adaptée des infrastructures

Les modules prévus et/ou à venir dans le parc sont réservés aux chiens.

3. Entrée(s) et sortie(s)

Les chiens doivent être tenus en laisse jusqu'à ce qu'ils entrent dans le sas. Ils seront libérés à cet endroit. Un seul chien à la fois peut se trouver dans le sas et dans le centre sauf dérogation. Les portes du sas doivent toujours rester fermées. Il est interdit d'ouvrir les deux portes du sas en même temps.

Bien-être animal et vivre ensemble

Toute violence physique envers un chien est interdite dans le parc. Est également interdit, tout comportement ou dispositif pouvant mener à une souffrance chez l'animal. L'accompagnant du chien doit s'assurer que son comportement n'incommoder pas les autres propriétaires ou les autres chiens.

Les utilisateurs du parc doivent veiller au respect de la tranquillité générale des lieux et veiller notamment à limiter les aboiements intempestifs de leur chien et leurs propres bruits ou cris.

Propreté

-Il est strictement interdit de laisser son chien defequer dans le centre, un lieu pour ses besoins est prévu à l'extérieur .

-L'accompagnant du chien doit ramasser immédiatement les excréments de son animal et les jeter dans les poubelles. Il doit toujours être en possession de tout moyen approprié pour le ramassage des déjections, et ce, notamment par la détention de sacs pouvant être fermés hermétiquement.

-Tout utilisateur du parc doit s'assurer de maintenir les lieux dans un état de propreté et disposer de sacs pour les déposer dans les endroits prévus à cet effet.

-Si les poubelles en question s'avèrent être pleines, malgré leur vidange régulière par les services communaux, les usagers du site sont tenus de reprendre leurs déchets à domicile. Il est strictement interdit de déposer tout déchet sur ou autour des poubelles publiques

-L'article 45, 8° du Règlement général de Police est d'application dans l'enceinte du centre, il est donc interdit de jeter ses mégots de cigarette, ainsi que tout autre déchet, par terre ou en dehors des poubelles. Les utilisateurs du centre ont, en outre, conscience que ces actes peuvent nuire gravement à la santé des chiens présents.

Responsabilité ordre de police

Maitrise du chien

1 - Le maître doit pouvoir en toutes circonstances maîtriser son animal.

2 - Dans les zones habitées, sur les voies réservées aux usagers lents et dans les parcs accessibles au public, les chiens doivent être tenus en laisse.

3 - Dans les autres lieux, l'usage de la laisse n'est pas imposé pour autant que l'animal reste sous le contrôle total de son maître ou gardien, et ce sous leur seule responsabilité.

4 - Pour les chiens « réputés dangereux » visés au présent règlement, le port de la laisse et de la muselière est obligatoire dans tous lieux publics.

-Save&Co décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident de quelque nature que ce soit qui pourrait subvenir dans ou aux abords du centre canin.

-L'accompagnant du chien est responsable du comportement de son chien et des éventuels accidents, incidents ou dégradations qu'il peut provoquer.

-Tout propriétaire ou accompagnant de chien utilisant le parc doit être correctement assuré pour l'animal. Il doit donc pouvoir fournir une attestation d'assurance sur simple demande d'un fonctionnaire de police, gardien de la paix ou de toute personne désignée pour la surveillance des lieux.

Intervention du personnel dans l'enceinte du centre

-Sans préjudice de la compétence des fonctionnaires de Police et au respect de ses conditions d'utilisation ainsi qu'au bon vivre-ensemble dans l'enceinte du centre.

-L'accès au parc peut être interdit momentanément par le responsable du centre pour l'entretien du site, en raison des conditions météorologiques ou pour toute autre raison qu'elle jugerait utile.

Sanctions

Toute infraction aux dispositions du présent règlement peut entraîner une interdiction d'accès au parc décidée par Save&Co. Cette interdiction d'accès peut être temporaire ou définitive.

En outre, le Règlement général de Police est d'application dans l'enceinte du parc. Toute autre infraction est passible d'une amende administrative de 50 euros dans les conditions prévues audit Règlement.

Socialisation devoir des maitres:

Interaction avec d'autres chiens: Les parcs canins offrent aux chiens la possibilité de rencontrer et de jouer avec d'autres chiens de toutes races, tailles et âges. Cela permet de les socialiser, de leur apprendre à interagir de manière appropriée avec leurs congénères et de développer leur confiance en soi.

Réduction des comportements agressifs: En côtoyant régulièrement d'autres chiens, votre chien apprend à mieux gérer les interactions sociales et à réduire les comportements agressifs ou craintifs.

Exercice et santé physique:

Espace pour courir et jouer: Les parcs canins sont généralement des espaces clos et aménagés pour que les chiens puissent courir, se défouler et jouer en toute sécurité. Cela leur permet de faire de l'exercice physique, de rester en forme et de se libérer de leur énergie.

Variété d'activités: Certains parcs canins disposent d'agès et d'obstacles pour stimuler les chiens physiquement et mentalement. Cela les encourage à se dépenser de différentes manières et à s'amuser tout en restant actifs.

Bien-être mental et bonheur:

Stimulation mentale: L'interaction sociale et l'activité physique que les chiens trouvent dans les parcs canins contribuent à leur stimulation mentale et à leur bien-être psychologique. Cela peut aider à réduire l'ennui, l'anxiété et les comportements destructeurs.

Moments de plaisir et de détente: Les parcs canins sont des lieux où les chiens peuvent s'amuser, se détendre et passer du bon temps avec leurs congénères. Cela contribue à leur bonheur général et à leur qualité de vie.

Avantages pour les propriétaires:

Socialisation: Les parcs canins permettent également aux propriétaires de se rencontrer et de socialiser avec d'autres personnes qui aiment les chiens. C'est l'occasion de partager, d'échanger et de créer des amitiés.

Surveillance et sécurité: Au centre Save&Co

Presence de cameras de surveillance des lieux , ainsi pour etre utiliser pour toutes infractions et reclamations

Les chiens peuvent évoluer dans un environnement clos et sécurisé, ce qui permet aux propriétaires de les surveiller plus facilement et de s'assurer ne s'enfuient pas.

Il est important de noter que l'utilisation des lieux peut comporter également certains risques potentiels, tels que la transmission de maladies ou de parasites, ou des bagarres entre chiens. Il est donc important de connaitre son chien et avoir une maitrise sur lui .

En aucun cas, Save&Co n'est responsable d'un chien qui n'est pas sous sa responsabilité, hors mis, les heures prevus a cet effets .

Toutes blessures causées par une morsure ou une mauvaise utilisation du materiel ne sera pris en charge par l'assurance de Save&Co.

fait à

Le

Lu(e) et approuvé(e)